

Le 4 mars 2026,

# PLAN DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE

Comité d'orientation stratégique et de développement  
agricole (COSDA) du 5 février 2026. Section 3 élargie.

## Relevé de décisions

### Ont assisté à cette réunion :

(par ordre alphabétique)

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>
ARNAUD	Heltsy	SCA vergers et jardins tropicaux
ARNOLIN	Nicolas	OPAM
BIGOT	Didier	Fédération équestre Martinique
BRUOT MARCELIN	Céline	DAAF
CARRE APOCALE	Marie annick	APVRCCEEM et Chou créole
CHENUT	Guillaume	DAAF
COURLA	Octave	Finances Publiques
ELOI ADOLPHE	Yonni	AMIV
EUGENIE	Eric	SICA Canne-Union
GLAUCUS	Gratien	OPAM
GROLLEAU	Olivier	CTCS
HARAL	Cynthia	DAAF
HATEAU	Bertrand	DAAF
HEBERT	Nathalie	ASP
JOACHIM	Roselyne	Chambre d'agriculture Martinique
LEROUVILLOIS	Karine	DAAF
LESPERANCE	Benjamin	DAAF
LOUIS LEOPOLD	Sylvie	CTM
MARRAUD DES GROTTES	Jean-Claude	Banamart
MAURICE	José	Chambre agriculture
MICHEL	Marie flore	FDSEA
PALANDRI	Anne	DATEX
PASTEL	Marc andré	AVJT
PFISTER	Vincent	DAAF
PLISSONNEAU	Daniel	MHM

PRESENT	Franck	Caraïbes melonniers
PULVAL DADY	Lucien	APNE
RAVIER	Rudice	SICA 2M
REMIR	Juvenal	CHM et MAIA
RENGASSAMY	Bruno	CHM et MAIA
RONDEL	Pascale	MHM
ROUSSELET	Valérie	USOM
THAFOURNEL	Sébastien	BANAMART
THESEE	Alfred	COLLECTIF POUR LA FORMATION DES PAYSANS/ (COFPM).
TOTO	Wael	Chambre agriculture

## 1. Contexte

La Martinique connaît depuis plus de 20 ans une dépendance alimentaire croissante, avec un taux d'importation de l'ordre de 80%. La recherche d'une souveraineté alimentaire est devenue stratégique. La « feuille de route pour l'autonomie alimentaire de la Martinique » a été élaborée en 2022-2023, sous le pilotage de la CTM, de la Chambre d'agriculture et de la DAAF. Elle comprend 63 actions, qu'il convient de prioriser chaque année pour être plus efficace. Par ailleurs, en mars 2025, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations (LOSARGA), instaure la mise en place de Plans de Souveraineté Alimentaire (PSA), sur tout le territoire national. Enfin, le contexte environnemental, économique, géopolitique, a évolué. Pour toutes ces raisons, il convient donc de faire évoluer la feuille de route de la Martinique.

## 2. La Gouvernance

La LOSARGA de mars 2025 instaure des Conférences de souveraineté alimentaire, avec une adaptation particulière pour les territoires ultramarins. En attendant les précisions du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) sur l'organisation de cette gouvernance dédiée, les travaux ont été initiés avec les membres de la section 3 du COSDA, dédiée au développement de l'agriculture. Une première réunion a été organisée sur ce format le 2 octobre 2025, pour échanger autour de l'évolution des taux de couverture des différentes productions. Pour cette seconde réunion, dédiée à la souveraineté alimentaire, l'invitation a été élargie, notamment aux représentants locaux qui siègent dans les instances de l'ODEADOM, ainsi qu'aux organisations de producteurs.

## 3. Les actions prioritaires pour 2026

Pour être plus efficace et accélérer vers la souveraineté alimentaire, les membres du COSDA ont défini les actions prioritaires pour 2026. Certaines actions sont des actions identifiées dans la « feuille de route », et 3 actions sont des actions nouvelles.

Les actions retenues sont celles qui apparaissent importantes, complexes (elles impliquent plusieurs acteurs) et objectivement réalisables en 2026 (a minima elles doivent pouvoir démarrer en 2026). Les autres actions, et notamment celles qui ne relèvent que d'un acteur, seront bien sûr mises en place et feront l'objet d'un reporting régulier auprès du COSDA (et/ou de l'instance de pilotage qui sera instaurée).

*Le Numéro renvoie au numéro du plan d'actions de la feuille de route.*

N° action	Intitulé de l'action
10	Instaurer une gouvernance interne et partenariale pour l'autonomie alimentaire
11	Renforcer les interprofessions dans leur mission de concertation amont / aval, veiller à la bonne mise en œuvre des cotisations volontaires obligatoires (CVO) et envisager leur extension.
12	Constituer un réseau d'agriculteurs pour la sélection participative de semences et plants adaptés
14	Soutenir la mise en place d'une plate-forme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles (Marché d'intérêt territorial au Lamentin)
29	Relancer la dynamique RITA (réseaux d'innovation et de transfert agricole)
34	Doter la Martinique de PAT (projet alimentaire territorial)
36 et 37	Lancer un Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA) ouvrant droit à une « aide forfaitaire découplée », adaptée à la production agro écologique ET Doter la transition agroécologique d'un dispositif de conseil technique et technico-économique performant et permanent
nouvelle	Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture (scolaires et actifs) par la Promotion du métier
nouvelle	Mieux accompagner les cédants pour augmenter le nombre d'installations en Agriculture.
54	Recenser et caractériser le foncier public (Etat, Collectivités) pour le mettre à disposition d'agriculteurs
55	Reconquête des terres en friche/Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées
nouvelle	Accorder aux agriculteurs des prêts garantis par l'État, pour rassurer les banques et les inciter à financer les investissements.

*\* Le COSDA a souhaité mettre en avant la nécessaire revalorisation des pensions de retraite agricoles dans les outre-mer. Cette piste est bien prise en compte, mais elle est actuellement traitée par le niveau national. C'est pourquoi elle n'apparaît pas dans la liste des actions locales prioritaires.*

Maintenant qu'elles sont identifiées, les actions prioritaires pour 2026 vont être traduites en fiche action détaillée (quoi ? Qui ? Comment ?...). Elles seront ensuite partagées avec les membres du COSDA.

#### **4. Plan de souveraineté alimentaire. Objectifs 2030-2040.**

La définition d'objectifs de production réalistes doit prendre en compte différents éléments :

- le contexte socio-économique et la dynamique démographique
- l'évolution des comportements alimentaires et des systèmes d'approvisionnement
- les attentes des transformateurs
- les dérèglements climatiques et la transition agroécologique

- la capacité de production agricole.

Des éléments d'informations sont données à l'assemblée pour nourrir la réflexion (cf diaporama joint). Chaque organisation est invitée à s'en emparer pour réfléchir à des objectifs réalistes, qui seront discutés lors de la prochaine réunion (COSDA ou conférences de souveraineté alimentaire) entre mars et mai 2026.

Les interprofessions sont les principaux moteurs des plans de souveraineté alimentaire dans le sens où elles incluent la production mais aussi les transformateurs et les distributeurs. L'AMIV (Association Martiniquaise Interprofessionnelle de Viande) existe depuis 1992 et met à jour actuellement sa stratégie. Pour les productions végétales, l'AMIFEL a été officiellement constituée le 05/02/2025. Elle doit maintenant se structurer et élaborer un plan d'actions afin de pouvoir être reconnue officiellement par l'État.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Guillaume CHENUT